

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt, le 10 Juillet à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à la Mairie.

Liste des présents:

STEIB Eric, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, SURLEAU Étienne, VAILLAUD-PREVOT Émeline, WARTELLE Sylviane, TOZZI David, DERDAKA Djamila, ALBERT Françoise, ROESS Odile, LAURENCOT Loïc, VALLADONT Carole

Excusés: VUERLI Sandrine, GRESSARD Jean-Paul, MONNIER Pascal

Secrétaire de séance: Valladont Carole

Ordre du jour:

- Élection des Grands Électeurs pour les Sénatoriales
- Demande de subvention à la commune
- Rachat par la commune de terrain au Département
- Validation des nouveaux horaires du secrétariat
- Analyse des résultats du recensement 2020
- Commission communale des impôts directs
- Appels d'offres: choix des entreprises
- divers

1. Élection des Grands Électeurs pour les Sénatoriales 2020

Le conseil municipal de Luze se prononce sur les Grands Électeurs qui représenteront la commune lors du vote pour les Sénatoriales du 27 septembre 2020. 3 titulaires et 3 suppléants doivent être désignés.

Se présentent en qualité de titulaires: Steib Eric, Desgranges Fabien, Dardaka Djamilla

Se présentent en qualité de suppléants: Roess Odile, Wartelle Sylvaine, Vaillaut-Prevot Émeline

Secrétaire de séance: Desgranges Fabien

Le bureau de vote et le dépouillement sont effectués par les 2 membres les plus âgés du Conseil et par les deux plus jeunes soient Duhoux Gilbert, Surleau Étienne, Laurencot Loïc, Vaillaut-Prevot Émeline.

Résultats: 12 votes exprimés 12 votes en faveur de chaque candidat

Sont donc élus: Steib Eric, Desgranges Fabien, Dardaka Djamilla comme titulaires

et Roess Odile, Wartelle Sylvaine, Vaillaut-Prévoit Émeline comme suppléantes.

Le PV du Vote est déposé en gendarmerie d'Héricourt avant 22h, comme le demande la législation.

2. Demande de subvention

La banque Alimentaire a effectué une demande de subventions. Sur Proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

3. Rachat par la commune de terrain au Département

Afin de favoriser l'installation d'une antenne FREE (fibre), la commune doit racheter une bande de terrain, propriété du département; localisée à proximité de la 2*2 voies. Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, et autorise le maire à procéder à cet achat.

4. Validation des nouveaux horaires du secrétariat: le secrétariat de la mairie de Luze sera ouvert au public les après midi jusqu'à 17h sauf le mercredi (fermeture 15h30). Il sera fermé les lundi et jeudi matin. Une permanence des élus est maintenue les vendredi soirs de 19h à 20h.

Le conseil municipal approuve ces nouveaux horaires à l'unanimité.

5. Présentation et analyse du recensement 2020 :

On dénombre 785 habitants pour la commune de Luze, soit une progression de 10% depuis le dernier recensement. On compte également 344 adresses d'habitation. Le chiffre qui interpelle le conseil municipal est celui des logements vacants sur le territoire de la commune: 28. cela paraît important au vue de la superficie du village. Une étude plus approfondie et une rencontre des propriétaires de ces logements seront mises en place.

6. Commission communale des impôts directs: afin d'être validé, il est demandé au conseil municipal de compléter la composition de la liste. Il manque des membres en qualité de suppléants.

7. Choix des entreprises pour les travaux à engager:

. Bassin Tampon pour le 2ème lotissement: le choix se porte sur l'entreprise Maillard. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis afin de pouvoir engager plus rapidement les travaux, programmés à l'automne 2020.

. Réfection des voies communales: 3 devis sont présentés au Conseil Municipal. Le conseil municipal autorise le Maire à signer un devis auprès de la société STPI.

8. Divers:

- Le Jury pour la 4ème Fleur passera le 19 août entre 8h45 et 11h30

- Choix de l'emplacement de la cabane à livres construite par les Youngs Dynamics. Il est proposé de l'installer à coté de l'école, sur le chemin qui conduit au parking depuis les escaliers.

- Signalisation de travaux à prévoir dans la commune:

- . une plaque d'égout rue de la Chapelle manque de stabilité, ce qui est dangereux pour les véhicules ainsi que les piétons.
- . Bloc en béton cassé dans la rue des Écoliers: il est nécessaire de l'évacuer afin d'éviter toute forme d'accident
- . Trou non rebouché dans la rue des Trois Terres

- Garde Chasse: Mr Desgranges, 2ème adjoint, donne une information comme quoi, il est obligatoire d'avoir un garde-chasse sur la commune. Cela fait partie des statuts de l'association de chasse de la commune. Le garde-chasse possède une compétence de police et est assermenté . Cela pourrait être intéressant dans la gestion de dépôt de déchets sauvages qui se multiplient aux abords de la commune.

- Présentation par la société Techno Flor des matériaux et jeux à changer dans le cadre de la réfection de l'aire de jeux.

Le Maire Eric Steib clôt la séance du Conseil Municipal à 22h30.